

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 Février 2021

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le mercredi 10 février 2021 à 19h 30 en présentiel à la salle socio-culturelle avec le respect des gestes barrières sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, maire, suite à une convocation en date du 5 février 2021.

Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Étaient absents excusés :

Mme THOMAS-CHALOT Angélique et Mr DARBELET Pierre

Pouvoirs : Mme THOMAS-CHALOT Angélique à Mr JOUBERT Jean-Paul
et Mr DARBELET Pierre à Mme JACQUARD Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Mr PUZENAT Julien

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 18 Janvier 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Délibération Loyer du Four à Chaux et Licence IV

La gratuité du bail du Four à Chaux arrivant à son terme au mois d'août 2021, Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil de statuer sur un loyer. Il est soumis au vote un loyer mensuel de 200 €, comprenant 150 € pour la location et 50 € pour l'utilisation de la Licence IV.

Délibération est approuvée par 16 pour et deux abstentions.

Dans le bail 3.6.9 devront être rajoutés la mise en place de la Française des jeux (le locataire a installé une alarme) un four de cuisson pour le pain et un autre pour la pâtisserie. La pâte n'est pas travaillée sur place puisque les locataires ne sont pas diplômés boulangers. Leurs produits sont vendus à leur clientèle. Lorsque les bars-restaurants auront l'autorisation de rouvrir, les produits seront servis à la restauration.

Mr Lucas, boulanger de Dornes, a reçu le label de « Boulanger de France ». Il marque l'identité d'une boulangerie artisanale où tout est « fait maison » : pain (fabrication de la pâte, façonnage et cuisson), viennoiserie, pâtisserie et restauration boulangère (snacking). Il préserve la tradition, l'innovation, la charte de qualité.

2. Délibération adressage

Mme le Maire énumère les récentes modifications concernant l'appellation de certaines rues.

Aucune remarque n'est faite.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération semaine 4 jours à l'école

Normalement, le rythme scolaire est de 4,5 jours. Toutes les communes appliquant la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ont demandé une dérogation en 2017. Elle doit être renouvelée. Le conseil d'école a donné un avis favorable.

Le conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité de la délibération.

4. Délibération statut du SIAEP

La loi du 27 décembre 2019 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes est modifiée.

Un conseil d'exploitation a été mis en place avec Mme Vial et M. Jean-Claude Lefebvre.

Le conseil municipal approuve

- La modification des statuts du SIAEP RDA,
 - La création à autonomie financière pour le service public de l'eau potable,
 - Autorise Madame le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Une convention entre le SIAEP RDA et Moulins Communauté va être travaillée pour être votée en juin.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Délibération estimation remorque

En 2005, une remorque avait été acquise en partenariat avec la commune d'Aurouer. La commune d'Aurouer n'ayant plus l'utilité de celle-ci, une compensation financière doit être proposée. La valeur de la remorque est établie sur une valeur de marché (2019). La valeur retenue est de 2400 euros. Ainsi 1200 € seront versés à la commune d'Aurouer.

La délibération est votée à l'unanimité.

6. Délibération Appel d'offres choix du Bureau d'étude sur le dossier de Reconquête du Centre Bourg

Mr JOUBERT Jean-Paul explique qu'une quarantaine de dossiers a été retiré pour 15 offres. La date de limite des dépôts était le 28 février 2021. La commission appel d'offre s'était réunie le 9 février 2021. La société AXE SAONE a été retenue suivant les modes de calcul du cahier des charges, pour un montant de

39125 euros HT. Mr JOUBERT souligne s'être informé auprès de différentes communes ayant travaillé avec ce prestataire, et aucune remarque négative ne lui a été communiqué.

L'étude est prévue sur 8 mois, 10 réunions prévues + 4 réunions de concertation.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Délibération demande de subvention pour le City Stade

L'ATDA a proposé un dossier d'étude avec un coût qui permet de demander les subventions. Madame le Maire explique que l'achat du terrain, la plateforme et la structure du City Stade représente un investissement de 130 388,00 euros HT. Ce projet perçoit différentes subventions :

- Conseil Départemental : 30 % soit 39 116,68 € HT
- DETR : 35 % en appliquant le coefficient 0,71 soit 42 000,72 € HT
- Conseil Régional : 25,15 % soit 42 507,77 € HT

L'autofinancement est ainsi de 20% du cout total HT soit 33803,40€ HT.

Des demandes de subventions seront faites en 2022 pour les aménagements extérieurs du City Stade pour un cout de 38 629,00 € HT mettant le projet global à 170 000€ HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Délibération demande de subvention travaux à la salle socio-culturelle

Des travaux d'agencement de la salle socio culturel sont à prévoir. La réfection d'un mur extérieur et la pose de stores sur les fenêtres pour un cout de 27275,17 € HT

Subventionné à 80%.

- DETR : 35% en appliquant le coefficient 0,71 soit 6777,87 € HT
- Conseil Régional : 50% soit 27275,17 € HT

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Délibération de subvention Étude Reconquête Centre Bourg

L'étude de la reconquête du Centre Bourg comprend un cout de 39 125,00 € HT.

Les subventions s'établissent ainsi :

- Conseil Départemental : 60% soit 23475,00 € HT

- DETR : 20 % soit 7825,00 € HT

- Moulins Communauté : 20%

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération demande Divers travaux mairie

Madame le Maire avise le conseil de divers travaux à faire au sein de la mairie. Deux fenêtres doivent être changées et des réparations électriques nécessaires. Le coût des travaux s'élève à 3051,30 € HT, subventionnés à 35% par la DETR soit une prise en charge à hauteur de 758,24 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11. École Numérique

Mr MARTEL Didier rappelle que la demande de subvention pour l'école numérique, programme de l'Inspection Académique prévu dans un plan de relance, doit être déposée avant le 31 mars 2021. Un devis a été demandé pour les 7 classes. L'objectif est d'équiper au moins les 4 classes du CP au CM2. La prise en charge pourrait aller de 55 à 70 %

Le conseil vote à l'unanimité.

12. Délibération sur une motion présentée par Jean-Paul Dufrègne

Cette motion sur la carte scolaire a été votée par le Conseil Départemental à sa session de février et a été envoyée dans chaque commune pour une délibération.

Le conseil municipal vote la motion à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Mme le Maire avec Mr Jean-Paul Joubert rentreront en contact avec la famille Cozyn suite aux informations du service des Domaines.
- Le projet de la boulangerie avance. Une information a été demandée au service des Domaines sur le bail à construction.
L'étude de sol a eu lieu la semaine dernière et les analyses sont en cours, ce qui permettra de finaliser l'achat du terrain de M. Cozyn.
Un devis a été demandé à l'entreprise Merlin pour le coût du parking de la boulangerie, le cout s'élève à 27 000€ HT.
Le cout des raccordements électrique (EDF) s'élève à environ 16 000€ HT.
La commune prendra à sa charge le parking, les raccordements électriques et les réseaux.
Le conseil vote à l'unanimité.
- Mr MARTEL Didier revient sur le conseil d'école du 2 février 2021.
Le protocole sanitaire renforcé continue. Depuis la rentrée du 5 janvier les élèves prennent leurs repas en classe et non plus à la salle socioculturelle. Les masques portés doivent être de catégorie 1. Il n'y a pas de cas Covid connu au sein de l'école.
Pour qu'il y ait fermeture de classe, il faut soit 3 cas de Covid normal ou 1 cas de variant.
Quatre nouveaux inscrits depuis le début de l'année portant à 169 le nombre total d'élèves.
Les Activités Pédagogiques Complémentaires continuent deux fois par semaine. Il y a eu trois demandes de prises en charge par le RASED. Deux AESH sont présentes pour accompagner deux élèves. L'évaluation des CP a eu lieu ; les exercices demandés ne permettent pas de repérer les difficultés des élèves. Valérie Brivet fait remonter le

manque d'infirmières au niveau de l'Education Nationale. Les visites médicales ne peuvent pas avoir lieu.

Les enseignants notent la grande adaptation des élèves face au protocole sanitaire.

- Présentation de deux logos aux élus qui choisissent celui qui sera utilisé sur différents support (site internet, bulletin etc...).
- Des devis de rénovation pour les vestiaires du stade du foot font apparaître un montant de travaux de 1400€ HT, en attendant les travaux de rénovation en 2023.
- RN7 : Mme Albinet et M. Septaubre de la DREAL sont venus présenter la dernière étude au niveau de barreau de Trévol qui propose un passage pour les véhicules légers sous la RN7.
- Une réunion du 1 % paysage se déroulera le 23 février 2021 à laquelle participeront M. Jean-Paul Joubert et Mme Agnès Ray-Perot.
- Le programme de curage des fossés est pratiquement terminé (2,2 km).
- Mme Catherine Joly fait remonter plusieurs trous à reboucher au niveau de la voirie.
- La rambarde devant les salles des Réaux et Sanciot a été installée par l'entreprise EC2F.
- Les élus du SICTOM ont à leur disposition des articles en ligne qu'ils peuvent consulter, qui peuvent servir en info dans les bulletins municipaux ou sur les sites.
- Agnès Ray-Perot informe : que la manifestation « Trapota » est annulée car trop difficile à mettre en place à cause de la Covid. La distance ne s'effectuera que sur 55 km avec une arrivée à La Machine. Les associations de la Pétanque, l'ACT, le Comité de jumelage ont demandé à organiser leur AG. Elles pourront se dérouler à la salle socioculturelle, le samedi matin, en présence de 20 personnes maximum.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 15 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.